

L'ONU réagit à l'appel aux sanctions contre Nike

L'Organisation des Nations Unies a réagi à une demande logée par des syndicats américains et canadiens en vue de réévaluer l'adhésion de Nike au Contrat mondial de l'ONU, car, affirment les syndicats, Nike (NKE à la Bourse de New York) viole systématiquement les droits des travailleurs.

Le Contrat mondial de l'ONU est une initiative à laquelle peuvent s'associer les entreprises qui souhaitent s'afficher comme entités socialement responsables. Ce faisant, elles s'engagent à intégrer les neuf principes du contrat sur les droits humains, les normes du travail et l'environnement à leur stratégie, leur culture organisationnelle et leurs activités. Nike a adhéré au contrat en 2000.

Dans une lettre envoyée à l'ONU le 14 avril, les présidents de quatre syndicats représentant plus de trois millions de travailleurs aux États-Unis et au Canada soutiennent que Nike viole systématiquement le troisième principe du contrat, à savoir la reconnaissance de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective.

Dans la réponse de l'ONU en date du 22 avril, Georg Kell, directeur du Contrat mondial, ne nie pas que Nike viole systématiquement les droits fondamentaux de ses employés. Il ne prétend pas que Nike respecte les droits de l'homme, les droits des travailleurs et les principes environnementaux mis de l'avant dans le Contrat mondial.

M. Kell renvoie les syndicats à l'Organisation internationale du travail (OIT), qui, selon lui, est le « gardien » des principes de droit du travail du Contrat mondial. Les syndicats songent à porter leur cause devant le Comité de la liberté syndicale de l'OIT, dans le but de forcer Nike à remplir ses obligations en vertu du Contrat mondial.

Dans leur lettre à l'ONU, les syndicats affirment que l'absence constante de représentation syndicale à Nike et son offensive contre les syndicats dans les établissements qu'elle acquiert démontrent que Nike viole systématiquement les droits à la liberté syndicale et à la négociation collective de ses travailleurs. À titre d'exemple, les syndicats mentionnent la restructuration entreprise par Nike à sa filiale Bauer Nike Hockey. (...)

Suite de l'article : Centre des Médias Alternatifs du Québec

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 30 avril 2004

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/4403-l039onu-reagit-a-l039appel-aux-sanctions-contre-nike.html>